

Annexe C-6

Modèle de documentation de l'autorisation médicale

Ce formulaire doit être fourni aux élèves qui ont terminé l'étape 4b du retour à l'école (RAE) et l'étape 4 du retour à l'activité physique (RAAP) (consultez le tableau Plan de gestion de la commotion cérébrale à l'école). L'élève doit obtenir l'autorisation médicale d'un médecin ou d'une infirmière praticienne avant de pouvoir participer pleinement à des activités physiques sans contacts et à des entraînements complets avec contacts (étape 5 de l'RAAP).

Nom de l'élève : _____

Date : _____

J'ai examiné l'élève et je lui accorde l'autorisation médicale de participer aux activités suivantes :

- Participation illimitée aux cours d'éducation physique
- Participation illimitée à toutes les activités intra-muros (sans contacts)
- Participation illimitée à toutes les activités interscolaires sans contacts (entraînement et compétition)
- Participation illimitée aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact interscolaires

Autres commentaires :

Médecin ou infirmière praticienne

Dans les régions rurales ou nordiques, l'autorisation médicale peut être donnée par une infirmière avec un accès préétabli à un médecin ou à une infirmière praticienne. Les formulaires remplis par d'autres fournisseurs de soins de santé autorisés ne doivent pas être acceptés.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Que faire si les symptômes réapparaissent ? L'élève qui a reçu une autorisation médicale, mais qui présente des symptômes récurrents ou de nouveaux symptômes doit immédiatement se retirer du jeu, informer ses parents, tuteurs, enseignants ou entraîneurs, et retourner chez le médecin ou l'infirmière praticienne pour une réévaluation de l'autorisation médicale avant de reprendre l'activité physique.

Tableau 1: Plan de gestion de la commotion cérébrale à l'école

Étapes du retour à l'école (RAE)	Étapes du retour à l'activité physique (RAAP)
Chaque étape doit durer au moins 24 heures.	Chaque étape doit durer au moins 24 heures.
<u>RAE – Étape 3a</u> Pour commencer, l'élève retourne à l'école pendant 2 heures. L'équipe collaborative conçoit le plan de	<u>RAAP – Étape 3</u> Activités locomotrices simples/exercices propres au sport pour ajouter du mouvement.

<p>RAE personnalisé après avoir rencontré l'élève pour évaluer ses besoins personnels et déterminer les stratégies ou les approches d'apprentissage possibles (consultez le tableau 5 de l'Annexe C-1).</p>	
<p><u>RAE – Étape 3b</u></p> <p>L'élève continue d'aller à l'école à mi-temps en augmentant graduellement sa présence à l'école et son travail scolaire et en diminuant les adaptations des stratégies et approches d'apprentissage.</p>	
<p><u>RAE – Étape 4 a</u></p> <p>Journée complète à l'école, adaptation minimale des stratégies et des approches d'apprentissage. Charge de travail presque normale.</p>	<p><u>RAAP – Étape 4</u></p> <p>Augmenter progressivement l'activité physique. Exercices d'entraînement sans contacts pour solliciter la coordination et la réflexion.</p>
<p><u>RAE – Étape 4b</u></p> <p>À l'école : journée complète, sans adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage.</p>	<p><u>Avant de passer à l'étape 5 du RAAP, l'élève doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> avoir réussi les étapes 4a et 4b du RAE (journée complète à l'école sans adaptation des stratégies et des approches d'apprentissage

	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> avoir réussi l'étape 4 du RAAP en ne présentant aucun symptôme, et<input type="checkbox"/> obtenir une autorisation médicale signée par un médecin ou une infirmière praticienne.
	<p><u>RAAP –Étape 5</u></p> <p>Après avoir obtenu l'autorisation médicale, participation illimitée à toutes les activités physiques sans contacts [c.-à-d. avec contact corporel non intentionnel] et aux séances d'entraînement avec contacts des sports de contact.</p>
	<p><u>RAAP –Étape 6</u></p> <p>Retour illimité aux sports de contact.</p>

Le plan de RAE et de RAAP a été développé en partenariat avec Parachute. Il est fondé sur les plus récentes recherches et recommandations de la communauté scientifique experte sur les commotions cérébrales, c'est-à-dire les Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport de juillet 2017 et la Déclaration de consensus sur les commotions cérébrales dans le sport de Berlin d'octobre 2016.